

BACCALAURÉAT GÉNÉRAL

ÉPREUVE D'ENSEIGNEMENT DE SPÉCIALITÉ

SESSION 2025

Sciences économiques et sociales

JOUR 2

Durée de l'épreuve : **4 heures**

L'usage de la calculatrice et du dictionnaire n'est pas autorisé.

Dès que ce sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet. Ce sujet comporte 9 pages numérotées de 1 à 9 dans la version originale **et 13 pages numérotées de 1/13 à 13/13 dans la version en caractères agrandis.**

Le candidat traite **au choix le sujet de dissertation ou de l'épreuve composée.**
Il indique sur sa copie le sujet choisi.

Dissertation s'appuyant sur un dossier documentaire

Il est demandé au candidat :

- ▶ de répondre à la question posée par le sujet ;
- ▶ de construire une argumentation à partir d'une problématique qu'il devra élaborer ;
- ▶ de mobiliser des connaissances et des informations pertinentes pour traiter le sujet, notamment celles figurant dans le dossier ;
- ▶ de rédiger, en utilisant le vocabulaire économique et social spécifique approprié à la question et en organisant le développement sous la forme d'un plan cohérent qui ménage l'équilibre des parties.

Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation.

Ce sujet comporte quatre documents.

SUJET

L'engagement politique ne dépend-il que de variables sociodémographiques ?

Participation aux élections présidentielles et législatives en France en 2022 selon différentes variables (en %)

		Vote systématique	Vote intermittent	Abstention systématique	Total
Groupe socioprofessionnel	Agriculteurs exploitants	50,5	41,1	8,5	100
	Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	36	53,5	10,6	100
	Cadres et professions intellectuelles supérieures	47,6	45,7	6,8	100
	Professions intermédiaires	36,4	52,5	11,1	100
	Employés	31,7	52,6	15,7	100
	Ouvriers	27,2	53,1	19,7	100
Niveau de diplôme	Aucun diplôme	28,8	40,8	30,4	100
	Inférieur au baccalauréat	38,1	44	18	100
	Baccalauréat	33,3	51,5	15,2	100
	Supérieur au baccalauréat	43,7	46,8	9,5	100
Âge	18-29 ans	17,3	59	23,7	100
	30-64 ans	37,2	50,2	12,7	100
	65 ans ou plus	47,7	35,3	17,1	100
Ensemble		37	47,2	15,8	100

Champ : personnes inscrites sur les listes électorales et qui résident en France métropolitaine.

Source : d'après « Vingt ans de participation électorale : en 2022, les écarts selon l'âge et le diplôme continuent de se creuser », *Insee Première*, novembre 2022.

Note : dans le cadre du vote systématique, l'électeur participe à toutes les élections de l'année (les deux tours des présidentielles et des législatives). Dans le cadre du vote intermittent, l'électeur ne se mobilise que pour quelques scrutins. Enfin, en cas d'abstention systématique, l'électeur ne s'est jamais mobilisé.

En raison des arrondis, le total n'est pas toujours égal à 100.

Évolution de la consommation de produits alimentaires en France selon des critères sociodémographiques (en %)

		Part d'individus ayant modifié leurs habitudes d'achat et/ou alimentaires depuis 2018	De quelles manières avez-vous modifié votre comportement depuis 2018 ?				
			Privilégie les produits locaux et circuits courts	Achète de plus en plus de produits biologiques	Réduit l'utilisation de plastiques et emballages	Limite les achats de produits importés	Achète plus de produits respectueux de l'environnement
Sexe	Hommes	44	52	36	33	34	28
	Femmes	55	46	43	37	29	27
Âge	18-24 ans	58	32	37	29	19	30
	25-34 ans	60	35	34	27	17	24
	35-49 ans	52	48	42	33	26	24
	50-64 ans	47	56	42	41	35	31
	65 ans et plus	39	63	42	44	55	31
CSP	CSP +(1)	58	50	37	35	29	29
	CSP – (2)	54	41	39	30	21	23

[note, sources et champ page suivante]

Champ : échantillon de 2100 Français, représentatif au plan national de la population française âgée de 18 ans et plus.

Source : d'après « Baromètre de consommation et de perception des produits biologiques en France », 2022.

(1) : CSP + : Catégories socioprofessionnelles supérieures.

(2) : CSP - : Catégories socioprofessionnelles inférieures.

Lecture : 44 % des hommes interrogés indiquent avoir modifié leurs habitudes ou comportements alimentaires depuis 2018. Parmi ces derniers, 52 % déclarent privilégier les produits locaux et circuits courts.

DOCUMENT 3

Motivations avancées par les bénévoles pour expliquer leur engagement

Question posée : « *Quelles principales satisfactions éprouvez-vous dans votre activité bénévole ?* »

Plusieurs réponses sont possibles.

Part (en %) des bénévoles avançant les motivations suivantes :	
Le contact et les échanges	72
La convivialité	52
Être efficace et utile	64
Sentiment de changer les choses	41
Faire progresser l'association	33
Le sentiment du devoir accompli	30
L'épanouissement personnel	33
Découvrir un univers jusque-là inconnu	25
La reconnaissance sociale	12
Tester des solutions et innover	14
Accéder à des responsabilités	7

Champ : échantillon de 4 395 bénévoles interrogés en France en 2022.

Source : d'après « La France bénévole : évolutions et perspectives », Enquête IFOP pour France Bénévolat, 2022.

DOCUMENT 4

La Suède présente l'un des taux de syndicalisation les plus élevés du monde. [...] Les syndicats offrent différents services à leurs adhérents (conseils juridiques, en matière de carrière, de négociation d'une augmentation de salaire ; formation ; tarifs négociés par exemple sur des voyages, des assurances ; assurances sociales complémentaires). Un élément important de cette offre est l'assurance contre la perte de revenu en cas de chômage. [...] Beaucoup de syndicats ont proposé à leurs membres des dispositifs complémentaires, voire supplémentaires pour compenser la perte de revenu. Ainsi, *Unionen* (1) propose à ses membres deux assurances cumulables qui permettent de couvrir les pertes de revenu jusqu'à 150 000 couronnes suédoises par mois (soit six fois le plafond de l'assurance chômage, environ 15 000 euros).

Source : Annie JOLIVET, « Entre attractivité et *organizing* : les stratégies des syndicats suédois pour (re)conquérir des adhérents », *Chronique internationale de l'IRES*, 2017.

(1) : *Unionen* : syndicat important en Suède, qui défend principalement les salariés des grandes entreprises (IKEA, H&M, Volvo...).

Cette épreuve comprend trois parties :

Partie 1 - Mobilisation des connaissances : il est demandé au candidat de répondre à la question en faisant appel à ses connaissances acquises dans le cadre du programme.

Partie 2 - Étude d'un document : il est demandé au candidat de répondre aux questions en mobilisant ses connaissances acquises dans le cadre du programme et en adoptant une démarche méthodologique rigoureuse de collecte et de traitement de l'information.

Partie 3 - Raisonnement s'appuyant sur un dossier documentaire : il est demandé au candidat de traiter le sujet :

- ▶ en développant un raisonnement ;
- ▶ en exploitant les documents du dossier ;
- ▶ en faisant appel à ses connaissances personnelles ;
- ▶ en composant une introduction, un développement, une conclusion.

Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation.

Première partie : Mobilisation des connaissances (4 points)

Vous présenterez les principales caractéristiques du modèle taylorien d'organisation du travail.

Deuxième partie : Étude d'un document (6 points)

Demande de brevets dans les secteurs technologiques les plus actifs en Europe en 2022

	Nombre de demandes de brevets	Variation entre 2021 et 2022 (en %)
Communication numérique	16 705	11,2
Technologies médicales	15 683	1,0
Informatique	15 193	1,8
Machines et énergie électriques	13 951	18,2
Produits pharmaceutiques	9 310	1,0
Transports	9 272	- 2,6
Techniques de mesure	9 185	1,0
Biotechnologies	8 168	11,0
Autres machines spécialisées	6 382	- 1,8
Chimie fine organique (1)	5 955	- 0,4

Source : d'après l'Office européen des brevets, 2023.

(1) : la chimie fine organique consiste en la fabrication de produits comme les arômes, les cosmétiques, les colorants et les pesticides.

Questions :

- 1. À l'aide du document, vous comparerez les demandes de brevets enregistrées dans le secteur des machines et énergie électriques aux demandes de brevets enregistrées dans le secteur de la chimie fine organique, ainsi que leurs évolutions. (2 points)
- 2. À l'aide du document et de vos connaissances, vous montrerez que les droits de propriété incitent à investir et à innover. (4 points)

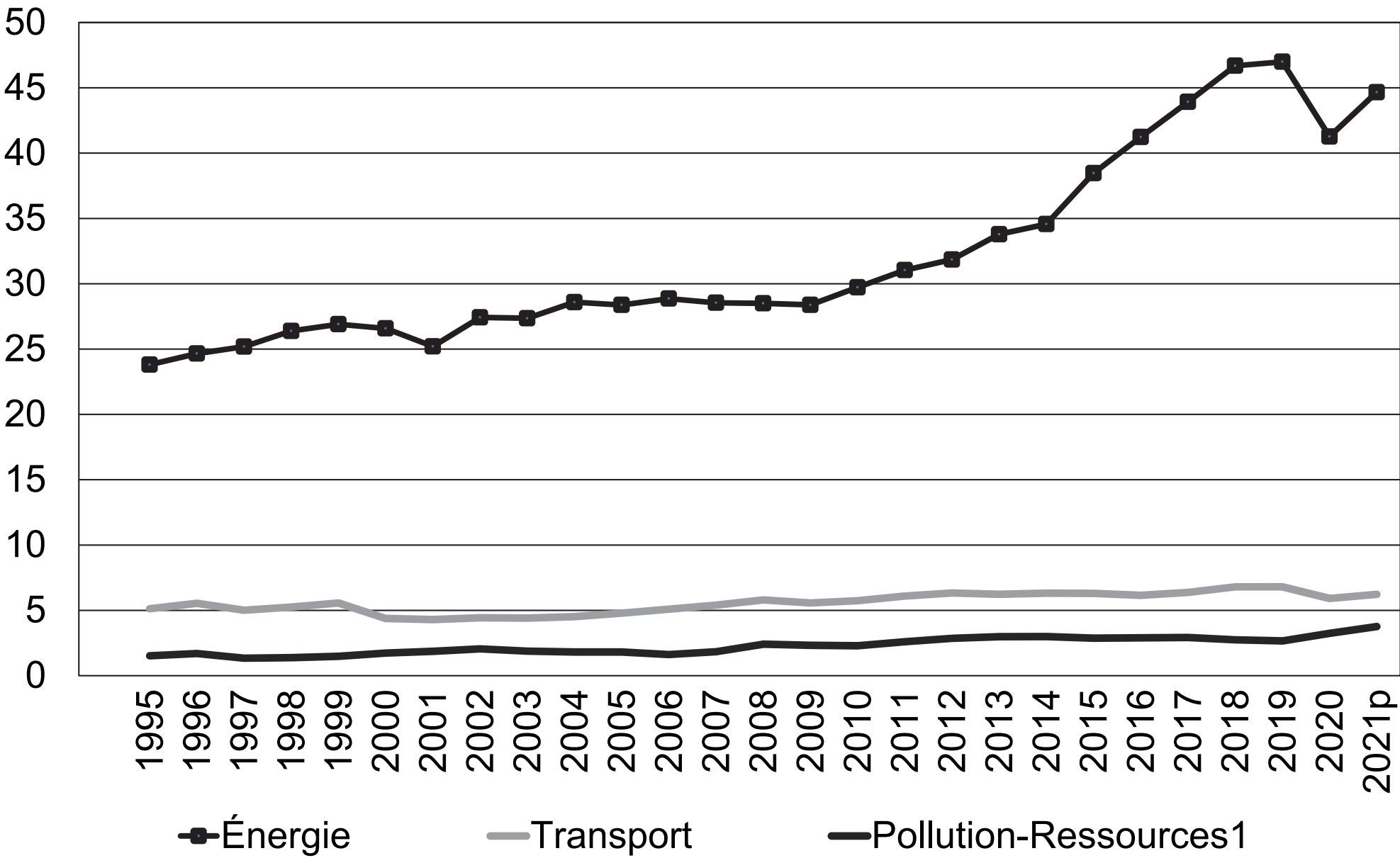
Troisième partie : Raisonnement s'appuyant sur un dossier documentaire
(10 points)

Cette partie comporte trois documents.

Sujet : À l'aide de vos connaissances et du dossier documentaire, vous montrerez que les instruments dont disposent les pouvoirs publics pour faire face aux externalités négatives sur l'environnement présentent des avantages.

DOCUMENT 1

Évolution des recettes fiscales environnementales (en milliards d'euros)



Champ : France.

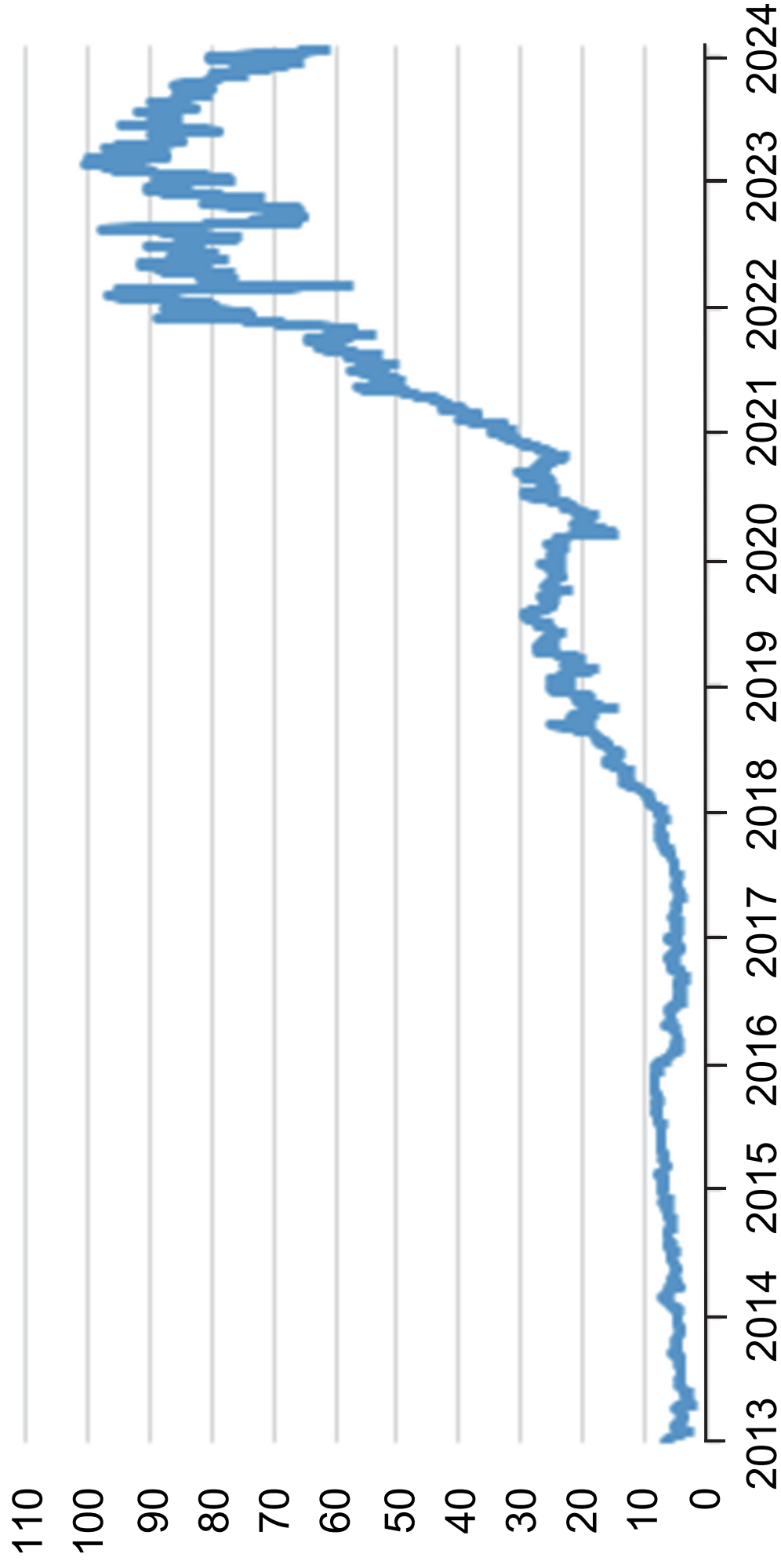
p : données provisoires.

Source : Ministère de la transition écologique et du développement des territoires, 2023.

(1) : prélèvements sur les émissions polluantes et sur les ressources naturelles.

DOCUMENT 2

Évolution du prix du quota d'émission sur le marché européen du carbone (en euros par tonne de CO₂)



Source : www.ecologie.gouv.fr.

DOCUMENT 3

La réglementation RE2020, qui s'applique aux logements neufs depuis 2022 et est vouée à s'étendre progressivement à toutes les constructions, impose d'abaisser les émissions de gaz à effet de serre de 740 kg par mètre carré en 2022 à 490 en 2031.

[...]

Parce qu'elle prend en compte le poids carbone au mètre carré de construction, intègre la notion de performance thermique des matériaux et s'inscrit sur le long terme, la RE2020 donne une plus grande flexibilité et visibilité aux entreprises du bâtiment pour atteindre leurs objectifs environnementaux. Cette nouvelle norme contribue aussi à établir un standard sur lequel la plupart des bâtiments existants seront évalués.

Conséquence ? Les performances énergétiques et environnementales seront à l'avenir mieux prises en compte dans les transactions, affirme une étude de 2022 publiée par l'Observatoire de l'immobilier durable (OID). Les immeubles performants bénéficieront d'une surcote ; ceux qui ne le sont pas subiront une décote et trouveront donc moins facilement à se louer ou à se vendre. Le nouveau DPE (diagnostic de performance énergétique) conforte cette tendance, puisqu'il sert de base à l'interdiction progressive de la location des passoires thermiques énergivores prévue par la loi Climat et Résilience de 2021.

Source : Frédéric BRILLET, « Immobilier : une réglementation environnementale plus exigeante », *www.lesechos.fr*, 21 septembre 2023.